

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DE SECURITE ALIMENTAIRE

-----

SECRETARIAT GENERAL

-----

DIRECTION GENERALE DES  
PRODUCTIONS VEGETALES

-----

Direction de la Protection des Végétaux  
Et du Conditionnement

-----

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou le

*Le Directeur de la Protection des  
Végétaux et du Conditionnement*

A

**Monsieur Tadeusz Klos**  
**Chief Inspector**

**Tel. : +48 22 652 92 90**

**Fax +48 22 654 52 21**

**E mail [gl@plorin.gov.pl](mailto:gl@plorin.gov.pl)**

Objet : Importation de Maïs  
de la Pologne au Burkina Faso

Monsieur,

Suite à votre au courrier électronique en date du 04 septembre 2014 sur les conditions générales requises pour l'importation au Burkina Faso plants et produits agricoles en provenance de Pologne, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Les **importations de végétaux et produits**

sont soumises aux exigences suivantes selon notre législation et réglementations sur les végétaux et produits végétaux:

❖ **Certificat phytosanitaire d'origine :**

Obtenir le certificat phytosanitaire original, pièce qui sera contrôlée à l'arrivée du produit ;

❖ **Inspection de l'intégrité de l'envoi à l'arrivée ;**

❖ **Permis ou autorisation d'importation (PI):**

Obtenir au préalable un permis phytosanitaire d'importation pour les produits à haut risque d'introduction de nuisibles auprès de la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement.

**NB. Il faut tout de même souligner que mes services n'inspectent le produit que sur son état phytosanitaire susceptible de véhiculer les nuisibles.**

Le Burkina Faso a ratifié la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) et est tenu au respect de la réglementation en vigueur comme tous les autres pays.

Dans l'espoir d'une croissance future des échanges commerciaux entre les pays dans le respect strict des conventions internationales auxquelles nous avons souscrit, je vous prie d'agréer Monsieur ma franche collaboration.

Le Directeur

Lucien SAWADOGO